



► Sommaire

- 2 Travaux
- 3 Travaux (suite) - **Urbanisme**
- 4 **Environnement**
- 5 .. **Environnement (suite) - Interco**
- 6 Cadre de vie
- 7 **Vie Scolaire**
- 8 Vie Sociale
- 9 **Vie Associative et Sportive**
- 10 Vie Culturelle
- 11 **Finances - Etat civil**
- 12 **Infos pratiques**

► Edito du Maire

Vallonnaises, Vallonnais,
chers concitoyens,

L'année 2016 s'est déroulée dans un contexte national perturbé. Les attentats meurtriers ont touché des femmes, des hommes mais aussi des enfants, détruit des familles au nom d'une doctrine barbare et d'une violence aveugle, totalement incompréhensible par ceux que j'appellerai des gens civilisés...

Même si notre village et l'Ardèche en général ne sont pas dans la tourmente, ce climat d'insécurité nous a conduit à prendre un certain nombre de mesures, en particulier protéger la cour de notre école avec des blocs de bétons, en attendant la réalisation des travaux de protection plus durables pour lesquels nous avons demandé des subventions. Nous mesurons ici les changements brutaux de notre société, car, alors que nous avons il y a 10 ans construit une école au sein d'un espace enfance tourné vers l'extérieur, nous voilà aujourd'hui contraint à fermer ces horizons et forcément à changer la vision des tout petits.

En 2017, nos services techniques vont déménager.

Après un premier projet prévu à côté de la déchetterie, abandonné au stade du permis de construire pour cause d'inondabilité nouvelle et qui nous a fait dépenser inutilement plus de 100 000 €, c'est finalement le local de l'ancienne cave coopérative qui est en cours de réhabilitation. Ce choix a été fait en accord avec Mr le Préfet et Mme la Sous-Préfète, venus spécialement visiter ces 2 sites. C'est un chantier spectaculaire qui fait revivre ces bâtiments. Après la démolition des 70 000HL de cuves en béton et de l'un des corps de bâtiments au cours de l'été 2016, le sol a été relevé de 1.5 mètres sur toute la surface de la bâtisse et des abords pour répondre là aussi aux exigences d'inondabilité potentielle. Nos services techniques y bénéficieront d'installations fonctionnelles sur 1500 m² de planchers, pour un projet total qui avoisine un million d'Euros.

Le Plan de Prévention des Risques Inondations est un dossier à suivre de près ! Nous travaillons actuellement pour tenter de revoir les côtes augmentées de trois mètres par rapport à ce qui existait jusqu'à

présent et basé sur les niveaux atteint lors de la crue historique de 1890. Nous faisons réaliser une nouvelle étude par un cabinet spécialisé qui remettra prochainement un rapport clair et précis. Protéger les biens et les personnes oui, nous y sommes tous particulièrement attachés, mais bloquer inutilement des projets et le développement de notre territoire nous semble superflu et totalement inadapté.

L'aménagement du contournement Est de Vallon, indispensable pour fluidifier le trafic et desservir toute la zone de Ratière, est actuellement en construction par le département. Après près de 45 ans d'attente, il reste encore au moins une année difficile à vivre avant l'achèvement prévu au printemps 2018. La participation de la commune aux aménagements de cette déviation s'élève à 150 000 € pour les déplacements de réseaux.

22 mois après l'ouverture de la caverne du Pont d'arc et l'aboutissement d'une formidable aventure technologique, scientifique et humaine, le millionième visiteur est attendu. Les premiers résultats se font sentir, mais nous devons voir plus loin encore et réfléchir collectivement pour utiliser au mieux cette opportunité issue de la découverte de la grotte Chauvet en 1994 et classée depuis au patrimoine de l'Unesco.

L'année 2017 est une année d'élections avec les élections présidentielles puis législatives. Le nombre de nouveaux inscrits sur les listes électorales (203) est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (57), mais dans les mêmes proportions que lors d'une année d'élections importantes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Vallon Magazine n°4.

Avec mes sentiments les plus dévoués.

Votre Maire, Pierre PESCHIER

► Agenda début 2017

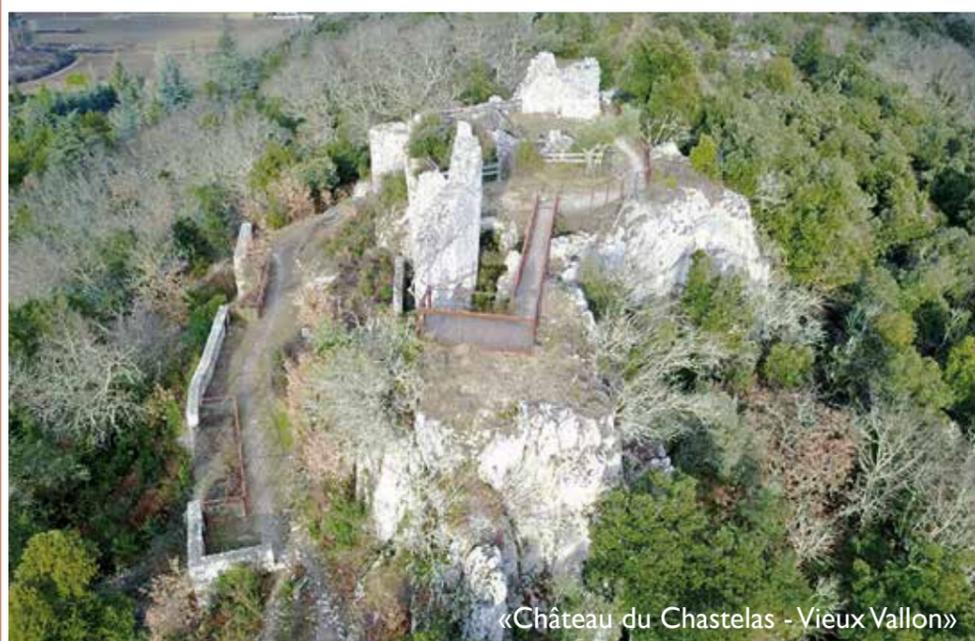
- **Dimanche 05 mars à 15h, salle polyvalente** - Loto Amis de l'Hôpital
- **Samedi 18 mars à 17h, salle polyvalente** - Loto Football Club
- **Samedi 1^{er} avril, salle polyvalente** - Soirée Olé danse
- **Samedi 15 et dimanche 16 avril** - Kid Raid 07 et Raid Nature du Pont d'Arc
- **Samedi 29 avril de 9h à 12h, Place A. Piaux** - Motards Une Rose Un Espoir
- **Lundi 08 mai à 11h30, parvis de la Mairie** - Cérémonie commémorative
- **Lundi 08 mai toute la journée, Stade Municipal** - Journée souvenir Anthony Football Club
- **Dimanche 14 mai, dans les rues du village** - Fête de l'olivier et de l'artisanat Vallon en Fête
- **Week-end du 27 mai** - Festival Môme z'émerveille
- **Week-end du 03 juin (pentecôte), Stade Municipal** - Tournoi du Football
- **Judi 15 et vendredi 16 juin** - L'Ardéchoise
- **Mercredi 21 juin, dans le centre du village** - Fête de la Musique
- **Samedi 24 juin en soirée, Pl. Office tourisme** - Paëlla + Concert Gipsy Vallon en Fête

► Elections 2017

- **Dimanche 23 avril** - 1^{er} Tour élections Présidentielles
- **Dimanche 07 mai** - 2^{ème} Tour élections Présidentielles
- **Dimanche 11 juin** - 1^{er} Tour élections Législatives
- **Dimanche 18 juin** - 2^{ème} Tour élections Législatives



«Quartier Ratière vu du Chastelas»



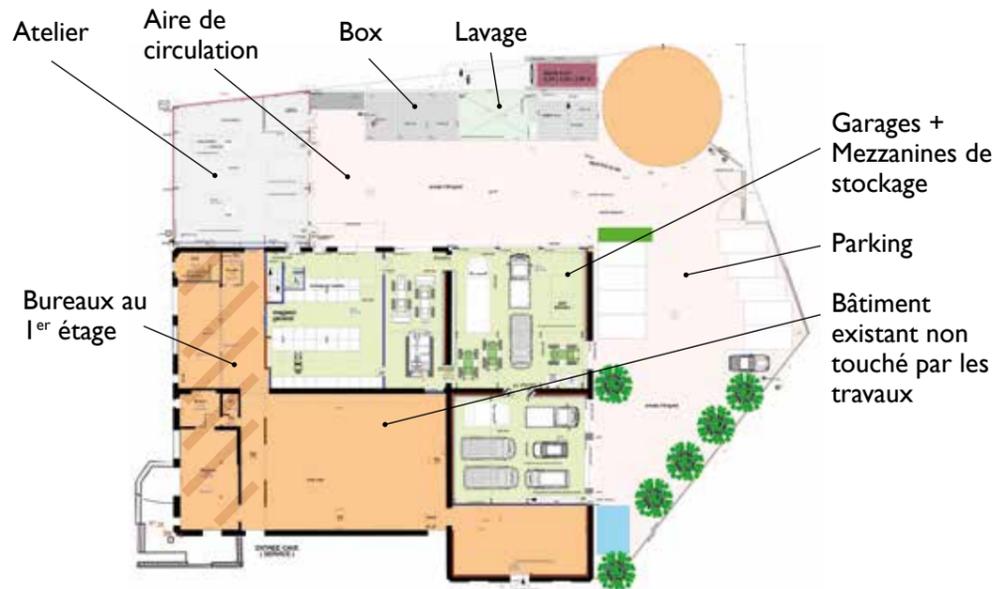
«Château du Chastelas - Vieux Vallon»

► Le nouveau bâtiment des services techniques

La première partie des travaux correspondant à la phase de démolition est maintenant terminée. Elle s'est avérée plus compliquée que prévue (ferraillage des cuves important, fragilité de certains murs qui ont nécessité la construction de murs de remplacement). La phase de construction a débuté il y a maintenant quelques semaines. Au 1^{er} janvier 2017, le gros œuvre est terminé, les dalles sont coulées en partie, les planchers des mezzanines pour stockage en hauteur sont en cours de réalisation et l'atelier est en cours de construction.

Le déménagement des services techniques et de Véolia (à la place de l'ancien point de vente des Chais du Pont d'Arc) est prévu au 1^{er} trimestre 2017.

Une fois les locaux vidés, le bâtiment municipal sera détruit pour laisser place à un espace vert.



► Maison des associations

Le bâtiment municipal «Maison des associations» hébergeait jusqu'en 2007 l'école maternelle.

Depuis son déménagement à l'espace enfance, les locaux ont été mis à disposition d'associations locales. Afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, les agents des services techniques ont fabriqué et posé un nouveau portail à l'entrée de la cour. Le portillon a également été refait et les grilles situées de chaque côté du portail sont repeintes. Un panneau signalant cette Maison des Associations a aussi été posé.



► Aménagement du quartier Carcalet

A chaque grosse pluie, les habitations en contre bas du Chemin de Carcalet se trouvaient inondées. Il était nécessaire de canaliser les eaux pluviales entre le Chemin de Carcalet et le lotissement «Les Porte des Gorges» jusqu'à un réseau existant. Après les travaux réalisés en octobre et les pluies de novembre, nous avons constaté que cette jonction donnait entière satisfaction. Pour empêcher les véhicules de circuler, des potelets vont être positionnés en remplacement de l'enrochement déjà en place.



► Marquage au sol

Après la réfection d'une partie du sol de la Place Allende Neruda, le traçage a été entièrement repris par une entreprise spécialisée.

La commune sous-traitait les travaux de marquage au sol pour un budget annuel d'environ 8 000 €.



La Mairie a décidé de faire l'acquisition d'une traceuse (9 000 € TTC). Après une formation, les agents municipaux peuvent maintenant réaliser ce travail en interne, ce qui permettra une meilleure réactivité et des économies de fonctionnement.

► Réfection des voiries

Dans le cadre du marché de voirie 2016 mutualisé avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- * Chemin des Vignerons : réfection de l'enrobé et réalisation d'un puisard pour résorber la flaque devant le bâtiment des logements saisonniers
- * Chemin de Chalamélas : pose d'enrochements et de goulottes en béton pour gérer les eaux pluviales pour stabiliser la route
- * Chemin de la France et Chemin Rural n°5 (vers Mouredon) : réalisation d'un bicouche
- * Chemin des Faysses : réfection de l'enrobé.



► Aire camping-cars

Fin 2016, les travaux réalisés à l'aire municipale de camping-cars située quartier Ratière améliorent la capacité d'accueil et le fonctionnement.

L'installation d'une barrière automatique permet une autonomie totale aux camping-caristes.

L'eau et l'électricité sont toujours proposées par le biais d'une borne. Le nombre d'emplacements est passé de 20 à 40 places.



► Enrochement Pracoutiel

La commune de Vallon Pont d'Arc a profité des travaux de la déviation Est pour financer l'enrochement du ruisseau Ratière qui menaçait de s'écrouler à chaque grosse pluie.

Cette réparation rétablit et sécurise le Chemin de Pracoutiel.

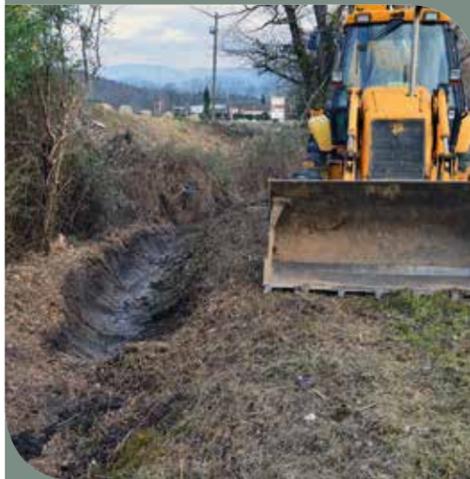
Les travaux ont été réalisés par les mêmes entreprises que celles présentes sur le chantier de la déviation afin de minimiser les coûts.



► Nettoyage des fossés et ruisseaux

Lors des pluies cévenoles du mois de septembre 2015, suite auxquelles la commune de Vallon Pont d'Arc a été classée en état de «catastrophe naturelle», nous avons une nouvelle fois constaté que les fossés et ruisseaux privés étaient peu ou pas du tout entretenus ce qui empêchait l'écoulement des eaux et donc, causait de gros dégâts matériels (habitations, routes, chemins, ...).

En 2016, la Municipalité a décidé de procéder aux réparations des dégâts les plus importants (consolidation, empierrement, ...) puis, afin d'éviter une nouvelle fois que ces événements se reproduisent, s'est lancée dans un travail de fond avec les services techniques communaux pour curer, débroussailler et abattre les arbres dans des endroits à risques.



Rappel : la réglementation stipule que l'entretien des ruisseaux et fossés revient aux propriétaires riverains hormis le long d'une voie communale.

Cette obligation réglementaire n'étant pas respectée, la commune de Vallon Pont d'Arc a décidé d'établir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Vous trouverez plus d'informations Page «Environnement» – article «Déclaration d'Intérêt Général»



Rénovation en cours du Jardin d'enfants



Aménagement Cour de l'école primaire



Aménagement Cour de l'école primaire

► Les travaux communaux à venir

• Terrain multi-sports Mas de Boule

Pour le plaisir des petits et des plus grands, un nouveau terrain multi-sports (football, basket-ball, jeux enfants adaptés aux plus petits) va voir le jour.

La fin du chantier est prévue pour le printemps 2017. Cette opération a fait l'objet d'une aide financière de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.



SIMULATION - © B. PERRIN

• Stade municipal

Le stade municipal fait l'objet de toutes les attentions afin de mettre à la disposition des associations sportives locales et des enfants des écoles et du collège des installations de qualité. Fin 2016, la municipalité a fait procéder au sablage du terrain pour améliorer la tenue du gazon.

Prochainement, un «plaquage» (remise à niveau du terrain devant les cages) sera réalisé.

► Les travaux en lien avec le Département de l'Ardèche...



• Déviation Est

Les travaux de la 1^{ère} tranche suivent leur cours.

Dans le cadre de ce chantier de déviation, la commune de Vallon Pont d'Arc a dû prendre en charge le déplacement des réseaux sur le domaine public pour environ 150 000,00 €.

Le giratoire des Gorges de l'Ardèche qui a été enlevé pour faciliter la mise en place de ces réseaux sera reproduit à l'identique par le Département de l'Ardèche au printemps 2017.

La 2^{ème} tranche débutera à l'automne 2017 et consistera au déplacement des réseaux sur le reste du tracé (voir plan).

• Rond-point du Pont de Salavas

Le revêtement en enrobé a été refait en novembre 2016 sur l'ensemble du rond-point jusqu'au Pont de Salavas.

• Barrières bois RD 579

Nous avons tous constaté le vandalisme récurrent des barrières en bois le long de la Route Département 579 (Vallon à Ruoms), trop fragiles et peu adaptées.

Elles ont été remplacées côté «route», endroits les plus à risques, par des structures en bois plus résistantes, et enlevées côté «champs» (pour la plupart) pour permettre un meilleur entretien des espaces verts.



En 2016, 45 Permis de Construire, 85 Déclarations Préalables et 60 Certificats d'Urbanisme ont été traités par la commune de Vallon Pont d'Arc.

La Commission d'Urbanisme se réunit tous les 15 jours afin d'étudier et de donner son avis sur les dossiers qui sont ensuite transmis au service instructeur à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Pour tous vos projets d'Urbanisme vous devez faire une demande à la Mairie. Vous trouverez tous les renseignements et formulaires nécessaires à l'accueil de la Mairie, ainsi que sur son site internet.

► PPRI

Comme vous le savez, depuis décembre 2014, un porteur à connaissance du P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) du bassin versant de l'Ardèche issu de l'étude Artelia vient se substituer au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en rendant inconstructibles des dizaines d'hectares en zone U (constructible) ou AU (A Urbaniser).

S'il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger les biens et les personnes, la hauteur maximale d'eau pouvant être atteinte et la ligne fixée par cette étude se trouve au-delà du raisonnable. Nous avons donc décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour réaliser une étude ciblée sur notre commune, alors que l'étude Artelia concerne l'ensemble du bassin versant. Pour en accepter les conclusions, le service prévention des risques de la Direction Départementale des Territoires (DDT) nous a demandé de participer au cahier des charges de cette étude ainsi qu'à toutes les réunions de suivi. Cette étude, à la charge de la commune, a débuté en avril 2016 pour un coût initial de 30 000 €. Le syndicat de l'hôtellerie de plein air s'est associé à la commune avec une participation aux frais à hauteur de 5 000 €.

Comme convenu, les services de l'Etat ont donc participé au suivi de l'étude, avec des demandes nombreuses et exigeantes. Nous avons dû compléter cette étude pour 10 000 € supplémentaires, toujours à la charge de la commune. Sans rentrer dans les détails, l'étude est menée dans des conditions beaucoup plus drastiques que l'étude Artelia, la DDT nous demandant de nous placer dans des conditions beaucoup plus contraignantes.

L'étude devrait se terminer dans le courant du premier semestre.

► Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

La commune de Vallon Pont d'Arc a instauré la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à compter du 1er juillet 2012, après avoir voté le taux de la taxe d'aménagement à 5% suite à la loi qui a supprimé la Participation pour le Raccordement à l'Égout (PRE).

Cette PFAC est cumulable avec la Taxe d'Aménagement, l'ensemble remplaçant la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau d'assainissement collectif, il se cumule donc avec les coûts de réalisation du raccordement (creusement de la tranchée, achat des

conduites...). Cependant, si dans le cadre de la TLE l'État encaissait directement l'ensemble des recettes, avec l'instauration du nouveau système au 1er juillet 2012 (et donc de la PFAC), c'est toujours l'État qui encaisse la Taxe d'Aménagement mais c'est désormais à la commune d'encaisser la PFAC. Or, depuis son instauration le 1^{er} juillet 2012, la commune n'avait pas émis les titres correspondants à l'encaissement de la PFAC.



C'est pourquoi, cet automne, la Commune a émis l'ensemble des titres de recette correspondant à cette prime. Néanmoins, le Conseil Municipal a voté une délibération permettant au comptable public d'établir un échéancier de paiement. En cas de difficultés, merci de contacter directement la trésorerie de Vallon Pont d'Arc.

► Schémas directeurs

Afin de construire des documents de programmation et de gestion adaptés à ses besoins actuels et futurs, la commune a lancé, à l'automne 2016, la réalisation de 3 schémas directeurs qui sont :

- le schéma directeur d'alimentation en eau potable
- le schéma directeur collectif des eaux usées
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Il s'agit de faire un diagnostic de l'existant, une estimation des besoins futurs et un bilan des besoins par rapport aux ressources (notamment en matière d'eau potable). La finalité de ces schémas est l'élaboration d'un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques, humains et surtout financiers, en lien avec le prix de l'eau).

Les schémas constituent des préalables indispensables au développement du territoire, en cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés. Une meilleure connaissance des risques en matière de ruissellement et de gestion des eaux pluviales, avec des travaux programmés, pourrait ainsi éviter le classement de certaines portions de l'espace communal en zone d'aléa fort (et donc à ce titre inconstructible) lors de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

expert IMAGE SON MULTIMÉDIA MÉNAGER
Sarl Cardinal & Fils - ZA de l'Arzallier - 07120 Ruoms
Tél. 04 75 39 63 24 - Fax : 04 75 39 66 04
courriel : magasin.ruoms@expert.fr

Fabrique artisanale d'huile d'olive
MOULIN À HUILE
Boutique - Visite
07150 - Vallon Pont d'Arc - Tél. 04 75 88 07 46

ELAN **GARAGE DU PONT**
Allard Eric Agent
La Plaine - 07150 - Salavas
Tél. 04 75 88 00 97 - Fax : 04 75 88 08 55

Mécanique Carrosserie Peinture Marbre Dépannage
RENAULT

► Bornes électriques

Depuis maintenant quelques mois, le nombre de véhicules électriques en circulation a considérablement augmenté et a donc amené la commune de Vallon Pont d'Arc, la Communauté de Communes et le SDE07 (Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche) à installer des bornes de recharges électriques.

C'est ainsi que depuis le mois d'octobre 2 bornes de recharge «accélérées» (chargement en 3h) sont implantées Quartier Ratière et que prochainement, une 3^{ème} borne «rapide» (chargement en 45 minutes) sera positionnée Place Allende Neruda. Seulement 6 bornes «rapides» existent sur tout le Département de l'Ardèche et Vallon Pont d'Arc fait partie des communes qui ont été choisies pour en accueillir une.



Ces bornes sont principalement financées par SDE07 avec une participation de la Commune de Vallon Pont d'Arc et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

La Commune a elle-même fait l'acquisition d'une voiture électrique.



► Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les fossés et ruisseaux

Comme mentionné dans l'article «Fossés et ruisseaux» (page travaux), la commune de Vallon Pont d'Arc est souvent confrontée au débordement des fossés et ruisseaux lors des fortes pluies, entraînant des dégâts considérables.

Pour empêcher la reproduction de tels événements, une Déclaration d'Intérêt Général va être mise en œuvre.

Il s'agit d'une procédure qui permet d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et/ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux. Cette procédure autorise donc la commune à accéder aux propriétés privées longeant les cours d'eau.

Une première estimation menée en concertation avec les services de l'Etat a permis de définir les ruisseaux les plus à risques à remettre en état très rapidement : La Loubière, Paris, La Berlatière, Bourdaric, Rimouron et Ratière.

L'objectif est que ces cours d'eau puissent fonctionner normalement avant les pluies cévenoles de l'automne 2017.

La réalisation de ces travaux d'entretien sera prise en charge à 100% par la commune de Vallon Pont d'Arc sans refacturation aux propriétaires (pour information, la Municipalité aurait pu demander une participation financière aux propriétaires).

Un mémoire détaillé est en cours d'écriture par les agents municipaux (et avec l'aide d'une stagiaire) et les propriétaires concernés sont donc susceptibles d'être contactés.

Ces travaux sont dispensés d'enquête publique car ils sont nécessaires pour faire face à des périls imminents.

Si la commune de Vallon Pont d'Arc s'investit sur ce dossier et «joue le jeu» d'entretenir les gros ruisseaux à risque, il est très important que les propriétaires des fossés et ruisseaux plus petits assurent un entretien régulier permettant de les maintenir en état de fonctionnement.

► Le moustique tigre, le reconnaître et se protéger

Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche. Son allure est patarde et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles.

Il pique principalement le jour et se déplace peu (pas plus de 100 m).

Dans la plupart des cas, sa pique est bénigne bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée.

Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.



N'hésitez pas à signaler sa présence sur le site internet mis en place à cet effet : www.signalement-moustique.fr



x2 environ

► Objectif Zéro-phyto

L'objectif de la démarche «Zéro-phyto» est de diminuer l'utilisation des pesticides et de promouvoir les démarches naturelles. Tous les utilisateurs de «produits phytosanitaires», «pesticides» ou «produits phytopharmaceutiques» (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

C'est pour cette raison que la commune de Vallon Pont d'Arc a lancé une étude sur ce dossier (en lien et subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau) afin de trouver une nouvelle façon de procéder.



L'étude s'établit en 2 temps :

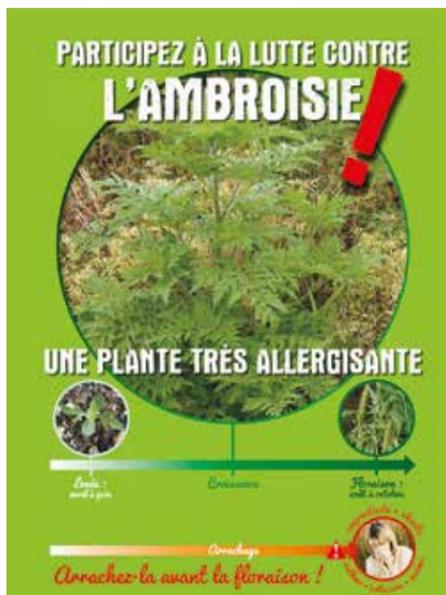
1 - réalisation d'une étude technique (plan de désherbage et bilan des actions à menées) et élaboration d'un plan de communication

2 - mise en œuvre avec acquisition du matériel spécifique (exemple : désherbant vapeur) et formation du personnel.

A terme et conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée par l'Assemblée nationale le 22 juillet 2015, nous n'utiliserons plus de désherbant (sauf cimetières et terrain sportif jusqu'en 2020) sur la commune de Vallon Pont d'Arc.



► Le pilier de la prévention contre l'ambrosie : la végétalisation !



L'allergie au pollen d'ambrosie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique, notamment en Rhône-Alpes qui est la région la plus impactée en France. Deux études de 2004 et 2014 ont démontré que plus d'une personne sur dix en moyenne est désormais allergique à l'ambrosie (1,5 fois plus de personnes touchées en seulement 10 ans !), et même une personne sur cinq dans les zones les plus exposées (multiplication par 2 en 10 ans !!).

L'ambrosie est envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. Tout doit être mis en œuvre pour réduire sa présence.

Nous pouvons tous agir pour lutter contre cette plante.

Concrètement, en saison pré-estivale, des actions préventives simples existent et doivent être réalisées.

En voici quelques exemples :

- sur des bords de routes et de chemins, semer en avril et mai des plantes qui empêcheront durablement l'ambrosie de germer chaque année (trèfle, luzerne).

- dans les jardins et les champs infestés, arrêter de remanier le terrain d'année en année, et prévoir un semencement durable du même type (trèfle, luzerne), afin d'épuiser le stock de graines dans la terre. 3 ans semblent un minimum. Sinon, poser au sein des jardins un textile ou un paillis épais.

- sur des parties de terrain où seule une prairie fleurie ou une pelouse peut

être semencée, cela n'empêchera pas l'ambrosie de germer chaque année. La stratégie est alors d'arracher l'ambrosie qui va apparaître ou, si elle est trop abondante, la faucher 2 à 3 fois entre juillet et septembre afin d'éviter la pollinisation et surtout la production de graines. Epuiser le stock de graines d'ambrosie situées à moins de 5 cm de profondeur permet de la faire disparaître en 2-3 ans sur une pelouse, à condition de ne pas remanier ensuite le terrain.

- surveiller la provenance de terres et remblais rapportés, utilisés sur des chantiers (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

Sarl JASSIN

Vidange fosses - Débouchage - Terrassement
Assainissement - Installation fosses, filtre à sable...
Location matériel BTP «avec ou sans» chauffeur

Livraisons fioul supérieur hiver / GNR

www.jassinpatrick.com

07150 - Vallon Pont d'Arc
Tél. 04 75 37 14 08 - Fax : 04 75 88 08 77
email : jassinassainissement@hotmail.fr



SUD RHÔNE ALPES BANQUE ET ASSURANCES

LA CAISSE LOCALE et L'AGENCE du CREDIT AGRICOLE
de VALLON PONT D'ARC

Rue Jean Jaurès
07150 VALLON PONT D'ARC - Tél. 04 75 20 57 21



PARRA Motors

Vente véhicules d'occasions *
Toutes Marques

Tél. 06 60 12 67 73 - Quartier Chabaud - 07120 Ruoms

* Révisés + contrôle technique

► **Collecte sélective : responsabilisons-nous !**

La collecte sélective permet de donner une seconde vie à des déchets qui étaient jusqu'alors enfouis. Le tri est un véritable engagement citoyen qui permet non seulement de limiter l'impact des déchets sur l'environnement, mais aussi de les revaloriser pour créer de nouvelles ressources et de l'énergie.

Malheureusement les points de tri sont trop souvent la cible d'incivilités : ordures déposées à même le sol ou des cartons bruns, des encombrants et des sacs poubelles mis dans les bacs jaunes. Ces comportements inappropriés nuisent au bon fonctionnement du tri et à la qualité du service apporté aux usagers.

Seuls les débris déposés dans les bacs à ordures sont évacués par le camion poubelle. Tous les objets déposés en dehors de ces bacs doivent être ramassés par nos agents communaux.

Il est fait appel au civisme de chacun, pour créer une vie collective saine, respectueuse d'autrui, de l'environnement et des générations futures.

► **Trier ses déchets, un acte solidaire :**

Vos gestes de tri sont récompensés par des repas aux «Resto du Cœur»

En 2015, le SICTOBA a choisi de s'engager auprès des RESTOS DU CŒUR pour faire du tri un acte à la fois écoresponsable et solidaire. Depuis, pour chaque tonne de déchets recyclée issue de la collecte sélective (bac jaune), 1,50 € est reversé à la fédération ardéchoise des RESTOS DU CŒUR. La collecte de TLC (vêtements, linges, chaussures) permet quant à elle de reverser 10 € par tonne.

Il s'agit d'encourager la collecte auprès des citoyens, valorisant leur geste, non seulement en faveur de l'environnement, mais aussi des plus démunis à travers les actions de l'association menées sur l'ensemble du territoire.

Cette année, plus de 1 512 tonnes d'emballages ménagers et de papiers et plus de 75 tonnes de TLC ont pu être revalorisées. L'argent récolté sera attribué à l'association afin d'assurer l'insertion sociale et économique des personnes en situation de pauvreté. Triez vos emballages et vos vêtements !

► **Une nouvelle aire de dépôt de déchets verts.**

Depuis le lundi 3 octobre 2016 la nouvelle aire de dépôts des végétaux a ouvert ses portes à Vallon Pont d'Arc.

Elle a été inaugurée le 25 octobre dernier. La nouvelle aire de dépôt implantée à Vallon pont d'Arc possède une plus grande capacité d'accueil et de stockage que la précédente, permettant ainsi aux habitants des communes adhérentes au SICTOBA d'évacuer leurs déchets verts dans de bonnes conditions. Les feuilles, branchages, résidus d'élagages et autres végétaux sont collectés puis broyés pour être ainsi valorisés. L'agent chargé de l'accueil donnera aux usagers toutes les informations utiles pour assurer le bon fonctionnement de cette aire.



Jours d'ouverture de l'aire de dépôts de déchets verts :
Lundi / Mercredi / Vendredi / Samedi de 8h30 à 12h30

► **Stérilisation et identification des chats sauvages**



Alertée par la population Vallonnaise et consciente des risques sanitaires occasionnés par le nombre important de chats errants sur la voie publique, la Mairie de Vallon Pont d'Arc a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis en partenariat

avec la SPA de Lavilledieu, afin de lancer une campagne de stérilisation et d'identification des chats sauvages.

Cette démarche consiste à capturer les chats sauvages errants non identifiés, à les amener chez le vétérinaire, à les faire

stériliser et tatouer puis à les ramener sur leur lieu de capture.

Il ne s'agit en aucun cas d'euthanasie ou de mise à l'adoption dans un refuge.

Il s'agit d'enrayer les naissances : un couple de chats non-stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans et donc stabiliser de manière durable la population féline.

La totalité des frais engagés (stérilisation et tatouage) est prise en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis (3 760 €).

Les lieux concernés par cette opération sont : Place Couverte, Hôpital Louis Claron et Jardin Public, Mas de Boule et Odalys, Vieille Route de Lagorce, Les Bruyères.

► **Le Pôle d'échange multimodal**

Les travaux du pôle d'échanges multimodal (parkings, gare routière, office de tourisme, ...) avancent.

Le bâtiment des futurs locaux de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (ancien couvent) poursuit sa reconstruction. La pose de la charpente a été réalisée courant novembre 2016. L'aménagement intérieur est programmé début 2017.

Concernant le futur espace réservé à l'office de tourisme et à la gare routière, le second œuvre a débuté avec la pose des menuiseries, l'isolation des plafonds et murs et la pose des équipements techniques.

Les parkings, quant à eux, sont opérationnels.



Planning prévisionnel :

- pôle tourisme ouverture en avril 2017
- pôle transports / gare sera opérationnel en juin 2017
- pôle services devrait être en place pour septembre 2017

Pour cet été, des barrières automatiques seront installées avec un «paiement au quart d'heure» et la première demi-heure sera certainement offerte. Les recettes permettront de financer les navettes vers le Pont d'Arc.

► **Navettes Estivales**

Jusqu'à l'année dernière, les navettes estivales étaient financées en partenariat par la Région, le Département et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Pour 2016, le budget alloué à ce service de transport s'élevait à 164 000 €.

La fréquentation est en constante progression. A titre d'exemple, le trajet «Les Mazes, Vallon, le Pont d'Arc» a atteint les 22 432 passagers en juillet-août 2016 pour 20 162 en 2015 (avec 31 allers - retours par jour).

La signalétique et la communication autour de ces navettes ont été renforcées (panneaux, brochures, site internet, ...).



En 2017, le financement reviendra intégralement à la Communauté de Communes. Ces dépenses supplémentaires seront financées par les recettes réalisées sur les parkings payants (Pôle d'Echanges Multimodal et parking de l'ancien «camping Tourne»). Il est envisagé de maintenir et d'améliorer les navettes «Les Mazes, Vallon, le Pont d'Arc». Le maintien des trajets vers l'Aven d'Ornac et La Caverne est moins certain car bien moins fréquentés.

Pour information :

- Vallon vers l'Aven d'Ornac = 4 allers/retours par jour pour 1 110 personnes.
- Vallon vers La Caverne = 7 allers/retours par jour pour 2 127 personnes.

► **Signalisation d'Information Locale**

Une nouvelle campagne de Signalisation d'Information Locale (SIL) est engagée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche à l'échelle du territoire. Notre commune est intégrée à cette réflexion car la signalétique mise en place il y a 6 ans ne donne pas entière satisfaction.

Le cabinet d'étude retenu élaborera un programme cohérent sur l'ensemble des 20 communes afin d'harmoniser les formes et les teintes du fléchage, tout en respectant les règles imposées par l'Etat.

Le recensement des établissements est déjà réalisé (200 pour Vallon Pont d'Arc).

Dès mars 2017, des propositions seront faites pour définir les lieux d'implantations et la méthode utilisée (point d'arrêt et d'information à l'entrée du village, ...).

Les professionnels seront intégrés au groupe de travail et la mise en place de cette nouvelle signalétique se fera progressivement sur le territoire.

FERRONNERIE
Camille

Garantie décennale

Entièrement conçu et fabriqué dans notre atelier
Projet sur-mesure - Travail à la forge

Portails / Pergolas / Escaliers / Rampes / Mobiliers
soudure ALU / Vente et découpe d'acier

Lieu dit «Sous Roche» - 07120 Ruoms
Tél. 06 74 47 33 67 - boyat.personne@yahoo.fr

VALLON PONT D'ARC
Géomètres experts
Bureau d'études
Maîtrise d'œuvre
Environnement
Urbanisme

GEO-SIAPP

Bureau secondaire: Rue Lorion Blachère / 07150 Vallon Pont d'Arc
Tel : 04 75 88 42 30 Fax : 04 75 88 16 94
Mail : vallon@geo-siapp.com

www.geo-siapp.com

Pascal Mazon
Menuisier / Ebéniste
Bois - PVC - Alu

Escalier
Agencement Intérieur
Parquet
Cuisine
Ameublement

ZA Les Estrades - Allée des Gades
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. 06 19 67 59 49
pascalmazon@orange.fr

Fabrication sur mesure

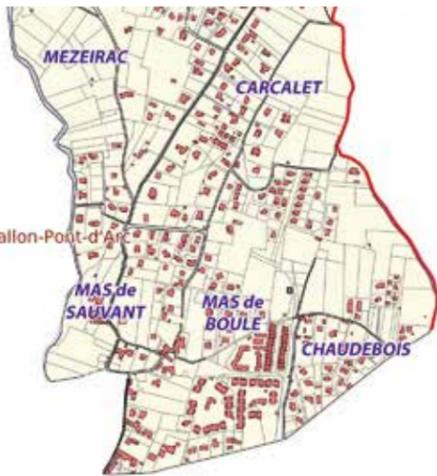
► Les réunions de quartier continuent

Nombreux sont les habitants qui se déplacent pour accueillir leur Conseil Municipal dans leur environnement de quartier. Les échanges y sont fructueux et constructifs dans le cadre d'un bel exemple de démocratie participative.

Le compte rendu de chaque réunion de quartier est disponible en Mairie et sur le site internet : www.mairie-vallon.com rubrique «vie quotidienne» - «réunion de quartier».

Le samedi 29 octobre 2016, les élus de Vallon Pont d'Arc sont allés à la rencontre des riverains des quartiers : La Planche, Le Mas Neuf, Le Savel, Les Mazes, Les Prades, Les Blaches, le Colombier, ...

La prochaine réunion de quartier est prévue le samedi 25 mars 2017 à 11h et concernera «Carcalet / Le Mas de Boules». Les riverains recevront prochainement une information dans leur boîte aux lettres. Ces réunions étant ouvertes à tous, vous pouvez à tout moment y assister.



► Opération Grand Site (OGS) de la Combe D'Arc Un programme partenarial global sur 5 ans (2015-2019)

Le site exceptionnel du Pont d'Arc abrite un site Unesco autour de la « Grotte Chauvet-Pont d'Arc » inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, une réserve naturelle nationale (les gorges de l'Ardèche), un site classé (le Pont d'Arc et ses abords) et un espace naturel sensible du Département (gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc).

Ce site souffre en saison estivale d'une affluence mal maîtrisée et c'est pourquoi depuis de nombreuses années les élus et l'état souhaitent élaborer une Opération Grand Site.

Les objectifs de cette opération sont de restaurer la lisibilité du méandre, de rétablir la continuité agricole de la combe d'Arc, de sortir le stationnement du cœur de site et de permettre un cheminement piéton. Ce programme nécessite une maîtrise foncière publique, l'organisation du stationnement ainsi qu'une accessibilité par navettes renforcée.

Cette Opération Grand Site de la Combe d'Arc est portée conjointement par le Département de l'Ardèche, le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA), la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la commune de Vallon-Pont d'Arc.

Le projet est soutenu financièrement par l'État (contrat de plan État-Région 2014-2020) et la Région (Auvergne Rhône-Alpes) pour un montant total évalué à 10 M€.

Le SGGA est le coordonnateur de l'OGS et le Département en est le maître d'ouvrage principal.

Les grandes étapes de l'OGS :

L'opération a été autorisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'écologie en mars 2015 après un avis favorable unanime de la commission supérieure des sites en décembre 2014. Dès l'hiver 2015-2016, les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ont été engagés de Châmes à Mézelet. Cet hiver, les opérations d'aménagement se poursuivent sur l'emprise de l'ancien camping pour réaliser un parking opérationnel dès le printemps 2017.

D'autre part en amont du Pont d'Arc, la construction de parapets en pierres en continu entre les tunnels et le cœur de site permettra de supprimer le stationnement sauvage le long de la route.

Le coût de cette phase est de 1,4 million d'euros pour la partie « parking » et de 240 000 euros pour les parapets.

Ultérieurement, l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la route départementale complètera le projet et permettra de relier le belvédère historique du Pont d'Arc.

2018-2019 : requalification des parcelles de la plage en aval du Pont d'Arc ; suppression du grand parking central, aménagement d'un nouveau parking public près de l'auberge et d'une aire de dépose et de retournement pour les autocars ; aménagement d'une promenade en encorbellement au-dessus du méandre.

L'Opération Grand Site Combe d'Arc se dote d'un site internet interactif, à compter du 13 février, rendez-vous sur le site : www.grandsite-combedarc-ardeche.fr

Vous trouverez toutes les informations concernant ce programme, son historique, les travaux en cours, les réalisations à venir d'ici 2020. Vous pourrez également poser des questions, suivre l'actualité, vous inscrire à la lettre d'information électronique pour être tenus informés au fil de l'eau.



Parking avec 5 places pour autocars et navettes, 82 places pour voitures et 1 bâtiment (accueil et toilettes sèches) dans un cadre paysager naturel.

Le projet est soutenu financièrement par l'État (contrat de plan État-Région 2014-2020) et la Région (Auvergne Rhône-Alpes) pour un montant total évalué à 10 M€.

SÉCURITÉ

► Vidéo protection

Après la 1^{ère} tranche d'installation de 4 caméras en centre-ville au printemps 2016, le dispositif de surveillance a été étendu aux entrées du village : Rond-Point des Vignerons, Rond-Point du Pont de Salavas et au niveau de la Route de Bourg St Andéol.



Cette 2^{ème} tranche d'installation des caméras de vidéo protection est maintenant terminée et opérationnelle.

Tous les citoyens n'ont pas la même appréciation sur ce type d'équipement, mais force est de constater l'efficacité de ce dispositif : en effet, aucun cambriolage dans les commerces et bureau tabacs du centre-ville n'a été à déplorer cette année.

► Télé-Alerte

Depuis l'été 2016, la commune de Vallon Pont d'Arc s'est équipée d'un système de télé-alerte qui permet d'envoyer en quelques minutes des messages d'alerte (éboulement, crue, feu, ...) à l'ensemble ou à une partie de la population (voir Vallon Info n°11 - septembre 2016).

Le système est opérationnel et a été testé fin septembre auprès de la population Vallonnaise par l'envoi d'un message «test». Ce dispositif permet de cibler les messages et communiquer des consignes précises selon la situation, les zones en bordure d'Ardèche, et les activités spécifiques qui y sont attachées.

Par défaut, les messages seront envoyés sur le téléphone fixe qui figure dans l'annuaire. Pour celles et ceux qui sont sur liste rouge, qui préfèrent être contactés sur téléphone mobile, ou qui tiennent un commerce sur Vallon Pont d'Arc sans y habiter, il faut compléter un formulaire d'inscription volontaire disponible sur le site de la Mairie ou à l'accueil.

Ce dispositif a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL afin de protéger les données personnelles recueillies et préserver les libertés individuelles de chacun.

Aucune utilisation commerciale ne pourra être faite avec vos coordonnées. A ce jour, 1300 personnes sont répertoriées dans notre base de données et pourront être contactées si nécessaire. Ce service est gratuit pour les habitants.

Nous remercions tous ceux qui ont fait la démarche de s'inscrire volontairement via le formulaire prévu à cet effet et encourageons ceux qui ne l'ont pas encore faite à la réaliser.

► Cimetière

Depuis 2 ans, la Municipalité de Vallon Pont d'Arc a engagé une démarche de recensement des concessions du cimetière qui doit se terminer à la fin de l'année 2017. Ce travail se fait selon une procédure réglementaire très encadrée, ce qui permet aux familles d'être informées de ces recherches et de pouvoir décider de la meilleure suite à donner. A ce jour, suite à cette démarche, de nombreuses concessions ont été remises en état par les familles. Quelques-unes restent toujours sans nom ou abandonnées et elles vont faire l'objet d'une nouvelle recherche à l'automne 2017 : comme en 2015, un petit panneau sera apposé sur ces tombes, et un procès-verbal sera affiché en mairie et au cimetière pendant 1 mois (3 périodes de 10 jours).

Pour faciliter la gestion du cimetière, la commune s'est équipée d'un logiciel spécifique qu'il va falloir renseigner avec notamment les résultats du recensement en cours. Pour le nouveau cimetière, ce travail va être assez facile à réaliser. Par contre, pour l'ancien cimetière, la tâche sera plus ardue car il va falloir trouver les renseignements dans les vieux registres papiers.

Après la construction du funérarium en 2003, un ossuaire va être construit, ainsi que la délimitation d'une terre commune (qui permet d'inhumer gratuitement une personne pour une durée de 5 ans).

► Adressage

L'adressage consiste en l'attribution d'un nom de voie ou de rue et d'un numéro à chaque bâtiment et habitation.

Une démarche avait été engagée par l'ancienne Municipalité afin d'attribuer ou modifier le nom

de certaines rues de Vallon Pont d'Arc. Ce dossier a été repris par les élus actuels et se poursuit.

La première étape est terminée. Elle consistait à vérifier si les noms de rues et les plaques correspondantes avaient été posés et quel système de numérotation de rues avait été utilisé (métrique, aléatoire, ...).

Cette démarche fastidieuse permet également de mettre à jour les cartes routières, pédestres et les systèmes GPS en lien avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). La prochaine étape (courant 2017) sera d'attribuer un numéro aux habitations qui n'en ont pas.

► Bienvenue aux nouveaux habitants !

Vous avez emménagé à Vallon Pont d'Arc récemment, nous vous souhaitons la bienvenue.

Pour vous, la Mairie veut mettre en place un dispositif d'accueil des nouveaux arrivants. Chaque année une réception d'accueil des nouveaux Vallonnais(e)s sera organisée afin d'échanger et rencontrer les élus et les services de la ville.

Pour pouvoir vous inviter à cette cérémonie, nous avons besoin de connaître votre adresse, donc faites-vous connaître dès à présent auprès de la Mairie par téléphone au 04.75.88.02.06, par mail à : communication@mairie-vallon.com, ou tout simplement en vous rendant à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouvertures.

Mariage / Buffet / Portage à domicile

← Vos réceptions méritent le meilleur de nous mêmes. →

Au Fin Gourmes Traiteur

Tél. 04 75 93 99 40
www.traiteurardeche.com

► Piste routière

Le 09 janvier 2017, la Gendarmerie Nationale et l'association de la Prévention Routière ont organisé comme chaque année pour les élèves de CM2, une journée de sensibilisation aux dangers sur la route. L'objectif est de tester les enfants sur leur comportement à vélo.

Le Major NEVISSAS et l'Adjudant-Chef CHAMBON, Réservistes au Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche, ont animé une épreuve théorique basée sur un questionnaire comportant 40 situations (type « code de la route ») et une épreuve pratique consistant à circuler avec leur vélo sur un parcours équipé de panneaux.



L'élève ayant obtenu la meilleure appréciation lors de ces épreuves, Lucie BERTHON, représentera la commune de Vallon Pont d'Arc à l'occasion de la finale départementale, qui aura lieu à Privas, le mercredi 28 juin 2017.

► Organisation du temps scolaire, cantine et périscolaire

Depuis la rentrée scolaire 2016, plusieurs changements sont intervenus au niveau de l'école.

Tout d'abord, les horaires scolaires ont changé avec les temps d'activités périscolaires (TAP) qui sont maintenant le vendredi après-midi pour les élèves de l'école primaire et un temps de pause méridienne qui est passé de 2h à 1h30 pour tous les élèves.



La fréquentation des TAP est en forte augmentation par rapport à l'année précédente, avec une participation à 49 % au lieu de 12 %. Les activités proposées sont variées avec des activités musicales, sportives et manuelles, des ateliers d'expressions plastiques, de motricité, de Magie Science.

L'organisation de la cantine a aussi été modifiée avec une salle de restaurant dédiée aux enfants de l'école maternelle, un self-service pour les enfants de l'école primaire et 3 personnes supplémentaires pour la surveillance. Ce nouveau fonctionnement donne satisfaction à tous, enfants, parents et personnel.

La réservation et le paiement de la cantine se font maintenant à l'avance, le mois précédent. Ce nouveau mode de fonctionnement a permis de supprimer les impayés qui s'élevaient à 20 000 €, soit l'équivalent d'un peu plus de 7 000 repas (entre 2010 et 2016). La fréquentation de ce service est stable par rapport à l'année scolaire précédente. Rappelons que pour un coût de 7,00 € par repas le coût facturé aux familles est de 2,90 €.

► Les enfants des écoles et de la crèche ont fêté Noël

Comme chaque année, les enfants de Vallon Pont d'Arc par le biais des écoles, ont pu profiter d'un spectacle pour fêter Noël.

Le 02 décembre, c'est l'association du Secours populaire qui a offert une représentation aux classes de l'école primaire dans le cadre de l'opération «les Pères Noël verts».



Le 05 décembre, la Municipalité a proposé un spectacle aux plus petits (école maternelle et crèche).



Pour clôturer cette fin d'année en beauté, une distribution de chocolats a eu lieu dans chaque classe.

► Le Collège



Cela fait maintenant un an que les collégiens occupent leur nouvel établissement quartier Ratière. Après son inauguration le 29 février 2016, une nouvelle cérémonie s'est déroulée le 9 décembre 2016 pour inaugurer la salle Alaize et l'œuvre artistique réalisée dans le cadre du 1% artistique.

Le moment nous semble opportun pour revenir sur l'historique de cet établissement qui semble avoir toujours existé, et qui pourtant a moins de 100 ans ! Nous vous proposons de lire ce texte écrit par Pierre Roudil qui va soit vous remémorer des souvenirs, soit vous faire découvrir des épisodes inédits de notre histoire commune.

Depuis bientôt soixante ans ⁽¹⁾ tous les élèves qui, en fin de Cours Moyen 2^{ème} année, ont terminé leur cycle primaire entrent au Collège. Mais nous savons bien qu'il n'en a pas toujours été ainsi, hélas !

En effet dans le passé, et bien après les lois Ferry de 1881-1882 qui ont organisé l'école publique laïque, gratuite et obligatoire, de nombreux enfants quittaient l'école à 12 ans, et même avant parfois, titulaires ou non du fameux Certificat d'Etudes Primaires. Seuls quelques privilégiés, issus très généralement des familles les plus aisées, pouvaient aborder des études secondaires dans un collège, une école supérieure ou un lycée qui ne se trouvaient alors que dans les villes de quelque importance comme Aubenas, Privas, Alès ou Valence pour les élèves de chez nous. Quant aux enfants des familles modestes, et c'était la très grande majorité dans nos villages du sud de l'Ardèche, ils allaient travailler aux champs, à l'atelier ou à l'usine.

Il existait pourtant une structure scolaire, le Cours Complémentaire qui, comme son nom l'indique, pouvait apporter aux élèves, dès 12 ans, des connaissances plus complètes et plus diversifiées, sans déboucher pour autant, mais sans les exclure non plus, sur des études longues. Très rapidement donc, et dès 1885, le Conseil municipal de la commune demanda la création d'un Cours Complémentaire à Vallon. En mars 1888, le Préfet de l'Ardèche répondit même favorablement à cette demande mais cet avis ne fut suivi d'aucune création.

A partir de cette date, le Conseil municipal de Vallon, soutenu en cela par les conseils municipaux des communes environnantes, réitérera tous les ans sa demande en précisant, chaque fois, le nombre des élèves du canton qui avaient obtenu le Certificat d'Etudes Primaires. Ainsi, on peut lire dans les registres de ses délibérations que, en 1895, il y en eut 5 à Vallon, 4 à Salavas et 3 à Ruoms et que, en 1897, 22 ont été reçus pour tout le canton. La commune pouvait donc être sûre

qu'au moins 12 élèves, l'effectif minimum pour obtenir sa création, fréquenteraient la première année d'un éventuel et très souhaité Cours Complémentaire.

La Grande Guerre de 1914-1918 interrompit évidemment les demandes mais la création fut enfin décidée dès la paix revenue. La première classe du Cours Complémentaire de Vallon, qui fut annexée à l'école de garçons, ouvrit donc à la rentrée d'octobre 1921, il y a donc 95 ans ...! Elle était dirigée par M. Gadilhe, qui était alors le directeur de l'école de garçons, et elle fonctionnait dans l'une des salles du château.

Mais, à terme, les locaux s'avèrent insuffisants et, dix ans plus tard, en 1931, la commune de Vallon acheta la propriété Payan ⁽²⁾, Boulevard Peschère Alizon (2 maisons, une cour et un grand et très beau parc) pour accueillir cet établissement scolaire.

En 1932, les 2 maisons furent aménagées en salles de classe et en logements pour les enseignants, et le parc en un espace de récréation dont se souviennent certainement encore tous les plus anciens élèves pour y avoir passé des interclasses très agréables et même parfois mémorables ! En 1963, et en conséquence de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, un bâtiment neuf est construit dans le parc pour accueillir le Cours Complémentaire qui, depuis 1959, avait pris, comme tous les C.C. de France, le nom de Collège d'Enseignement Général, et qui deviendra plus tard, et tout simplement, un Collège. En 1988, les derniers et anciens bâtiments du Cours Complémentaire d'origine sont détruits et remplacés par une aile moderne. Le collège est ainsi définitivement constitué.

Les années ont passé et un nouvel établissement vient d'être construit à Ratière. Une nouvelle époque commence ...

Pierre Roudil

(1) - C'est une loi Berthoin qui, en 1959, a porté l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans pour les jeunes nés à partir de 1953.

(2) - Cette famille Payan et la famille Hugon, dont la maison se trouvait dans la «Rue de la poste», ont été à l'origine des Brasseries Hugon et Payan (HP) qui ont fait la renommée de Ruoms.

Zone Artisanale

CENTRAL LOCATION Sarl

VELO - MOTOCULTURE - CYCLO

VENTE - RÉPARATION - LOCATION

07150 - Vallon Pont d'arc - Tél. 04 75 88 02 57

FAURE TP

Sarl Faure Frères

TRAVAUX PUBLICS

ASSAINISSEMENT - ENROCHEMENT - VRD

Quartier Prépaillère - 07150 - Vallon Pont d'Arc

Tél. bureau : 04 75 39 67 51 - 06 86 71 95 79

Télécopie : 04 75 39 68 89

sarl.faure.freres-tp@orange.fr

Les Chais du Pont d'Arc

Vignerons Sud Ardèche

Caveau - Dégustation - Vente

Route de Ruoms
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. 04 75 88 02 16
info@leschaisdupontdarc.com
www.leschaisdupontdarc.com

Dégustation Mixée le 20/16

LES CHAIS DU PONT D'ARC

LES BUCLES 2015

Leschaisdupontdarc Caveau

► Ouverture d'une « Maison des Services Au Public » à l'Espace Jalaguier

Afin de conforter les services au public sur notre commune, la municipalité a souhaité créer à l'Espace Social Jalaguier une Maison des Services Au Public (MSAP) avec le soutien de la Communauté de Communes et des services de l'Etat.



La gestion de cette structure est assurée par la Mission Locale, déjà présente dans ce lieu grâce à son dispositif « Maison de la saisonnalité ».

Une MSAP a pour vocation de proposer des offres de proximité et de qualité en un lieu unique et à l'attention de tous les publics, particuliers ou professionnels.

Certains organismes interviendront par visio-conférence.

Les partenaires qui nous accompagnent dès l'ouverture permettront d'accéder à une large palette de services :

Pôle Emploi, Cap Emploi, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MSA (Mutuelle Sociale Agricole), CAF (Caisse d'allocation Familiale), Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Service de l'Action Sociale du Département, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie. D'autres services seront susceptibles d'intégrer la MSAP.

L'action de cette Maison de Services au Public ira bien au-delà de la simple commune de Vallon pour s'étendre sur une grande partie du territoire de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche en particulier de St Remèze à Vagnas en passant par Orgnac, Vallon, et Ruoms.

N'hésitez pas à vous y rendre pour toutes vos démarches auprès de ces organismes.

► Hôpital de Vallon Pont d'Arc



L'Hôpital de Vallon Pont d'Arc est un établissement public de santé implanté au centre de la commune. Il bénéficie de locaux modernes, fonctionnels et adaptés aux besoins actuels des usagers.

L'établissement, soumis à un audit de certification par la Haute Autorité de Santé (HAS) en mai 2016 a obtenu le Niveau A de la certification, traduisant le plus haut niveau de qualité d'un établissement.

Les 136 lits sont répartis comme suit :

- une activité sanitaire tout public destiné à assurer des soins nécessitant une surveillance médicale et paramédicale quotidienne

- * un service médecine de 16 lits

- * un service de soins de suite et de réadaptation de 10 lits (SSR)

- une activité médico-sociale pour personnes âgées (EHPAD)

- * 110 lits d'EHPAD dont 10 lits en Unité Protégée Gériatrique (CANTOU)

Le secteur EHPAD est destiné à l'hébergement de personnes âgées ayant perdu la capacité d'effectuer seules les actes ordinaires de la vie, notamment après une hospitalisation, ou en raison de l'atteinte d'une affection somatique ou psychique stabilisée qui nécessite une surveillance médicale et des soins adaptés.

Organisation

- l'établissement dispose d'une permanence médicale 24h/24h assurée par 6 médecins libéraux autorisés et d'un pharmacien en charge de la pharmacie à usage intérieur.

- les unités de soins, entièrement climatisées,

bénéficient d'un service de kinésithérapie et d'un service d'animation.

- l'établissement est organisé en services médicaux et services non médicaux.

- les services non médicaux comprennent le service administratif, la restauration, le service de l'animation, les services techniques, la pharmacie et le magasin central.

- la Direction conduit la politique générale de l'établissement en concertation des instances régulièrement réunies : Conseil de Surveillance, Directoire, Commission Médicale d'Etablissement, Commission des Usagers, Conseil de Vie Sociale.

L'effectif physique actuel est de 113 agents.



► Banque Alimentaire Les Chiffres clés de la Collecte Nationale 2016

Chaque année, la Fédération Française des Banques Alimentaires organise, avec le soutien de nombreux bénévoles et d'associations, une collecte nationale de denrées alimentaire qui est en suite, redistribuée dans chaque département au bénéfice des personnes en difficulté.

Quelques chiffres :

- * 2 jours de collecte dans plus de 9 000 points de collecte à travers toute la France

- * 164 tonnes de denrées en 2016

- (Ardèche et Drôme)

- * 40 tonnes de pâtes/semoules, 30 tonnes de légumes en conserves, 22 tonnes de plats cuisinés, 10 tonnes de riz, 9 tonnes d'aliments bébé, ...

La Collecte Nationale des Banques Alimentaires est chaque année un grand rendez-vous solidaire, nous remercions les bénévoles et les commerçants locaux (Lidl, Intermarché) qui permettent à cette collecte d'avoir lieu à Vallon Pont d'Arc.

► Repas des Aînés & Colis aux personnes Agées



Le repas annuel des aînés fait partie de ces moments privilégiés si riches et si importants pour la population Vallonnaise. Il permet de conserver et de resserrer les liens entre les administrés.

Le 10 décembre 2016, 180 personnes ont partagé ce repas et ont profité des animations musicales proposées.

Une ambiance chaleureuse pour un agréable après-midi.



Pour celles et ceux qui n'ont pas pu participer au repas, des colis ont été distribués.

▼ Forte mobilisation pour Octobre Rose

Chaque année depuis plus de vingt ans, la campagne Octobre rose permet de sensibiliser la population sur un problème de santé publique majeur : le cancer du sein.

Le 09 octobre 2016, pour la 1^{ère} fois sur notre commune, le Centre Communal d'Action Sociale de Vallon Pont d'Arc a participé à cet événement au profit de la Ligue contre le Cancer avec au programme : course à pied, balade ou visite historique du village dans un esprit de solidarité et de partage.

L'objectif de cette journée est de fédérer les gens autour de cette cause, de lever des fonds pour la recherche et de sensibiliser l'opinion publique au cancer du sein tout en gardant un message d'espoir : lutter contre le cancer, c'est avant tout lutter pour que la vie continue, et avec elle, la joie de vivre.

Une grande réussite pour cette 1^{ère} édition à Vallon Pont d'Arc avec près de 380 participants, le soutien de 80 bénévoles et d'une vingtaine de sponsors et une cagnotte de 4016 € reversée à la Ligue contre le Cancer.



• Personnels de Mairie

► 30 ans de service pour Maryse Morino

Vendredi 16 décembre 2016, en présence des élus et des agents, le Maire a eu le plaisir de remettre à Maryse MORENO, agent territorial spécialisé 1^{ère} classe à l'école maternelle de Vallon, le diplôme et la médaille d'honneur du travail «VERMEIL» pour 30 ans de service dans la collectivité. Maryse MORENO assure depuis toutes ces années ses fonctions auprès des enfants de l'école maternelle de la commune en accompagnant les enseignantes dans leurs activités éducatives et dans les tâches quotidiennes. Elle a vu grandir beaucoup d'entre eux et accueille même aujourd'hui, les enfants de ses anciens élèves. Patience, disponibilité et gentillesse sont des qualités qui la caractérisent.

Elle aime les enfants et ils le lui rendent bien. Pierre Peschier l'a remercié pour la qualité de son travail, tout au long d'une carrière exemplaire avec un engagement et un professionnalisme sans failles.

Pour clôturer cette mise à l'honneur, les familles, les collègues de travail et les élus ont partagé un moment convivial autour du traditionnel repas de fin d'année.



► Départ en retraite de Gilles Eschalier

Après plus de 29 ans passés aux services techniques de la commune de Vallon Pont d'Arc, Gilles ESCHALIER a fait valoir ses droits à la retraite fin 2016.

Ce fut une longue histoire au cours de laquelle il a pu passer en revue toutes les ficelles de son métier et travailler sur de nombreux projets.

Employé très polyvalent, car tour à tour, menuisier, soudeur, ferronnier, et bien d'autres cordes à son arc... Disponibilité et professionnalisme sont les mots qui représentent cet agent dévoué à son équipe.

A l'occasion d'un apéritif organisé en son honneur, le Maire a tenu à le remercier chaleureusement pour toutes ces années de travail et lui souhaiter une retraite heureuse.



La Municipalité a toujours considéré le tissu associatif comme un élément moteur dans l'animation et la vie sportive et culturelle de Vallon, et ce durant toute l'année.

Sur les manifestations phares que sont le Raid Nature, Le Marathon International des Gorges, mais aussi La Fête de l'Olivier, La Foire Annuelle, L'Ardéchoise, La Fête de la Musique, Le Tour de France, etc, la Mairie, au travers des membres de la commission municipale animations/sports/culture est présente aux côtés des bénévoles qui animent ces événements.

Si la période estivale connaît un surcroît d'animations en tous genres lié à une densité de population exponentielle, le reste de l'année doit rester libre à toutes initiatives de la part des organisateurs. Cependant, il est indispensable que toute personne souhaitant organiser un événement sur la commune en informe la Municipalité au préalable. Il est en effet nécessaire de vérifier la disponibilité des dates et des salles éventuelles et, dans le cas d'utilisation du domaine public (Place, Boulevard, Rue, etc), d'étudier les fermetures de routes et le plan de circulation modifié. Cette concertation permettra par la suite de délivrer les arrêtés municipaux correspondants.

► Budget

Forte de plus de 40 associations, le budget alloué par la commune de Vallon Pont d'Arc est conséquent, environ 75 000,00 €.

En plus de ces aides directes sous forme de subventions versées aux associations, il y a la mise à disposition gratuite de locaux communaux dont les charges incombent à la Mairie, ainsi que du matériel.

La Municipalité a également à sa charge l'entretien du Stade de Foot, de la Salle des fêtes, de la Maison des associations, ainsi que les animations diverses mutualisées, ce qui représente des coûts en matériel et personnel.

Ajoutons que depuis un certain nombre d'années déjà, il est alloué une aide de 50 € par enfant et sénior pour adhérer à une association de son choix. Ce budget relativement important est géré depuis un an par le CCAS.

► Des moyens de communication au service des associations

Les associations Vallonnaises bénéficient de nombreux supports de communication proposés par la Mairie tels que le site internet : www.mairie-vallon.com, les différents bulletins municipaux, les panneaux d'affichage libre et depuis cette année, les 4 panneaux lumineux implantés à des endroits stratégiques du village. Tous ces outils permettent aux usagers de se tenir informés en temps réel.

L'Agenda collectif mis en place par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche sert également à informer la population au niveau du territoire, mais aussi à éviter de se faire concurrence entre associations sur les différentes programmations et animations proposées. Cet outil, consultable sur Internet (www.agendacollectif.com), doit permettre en un clic de souris de visualiser les événements organisés. Un filtre permet rapidement de choisir ce que l'on recherche : les manifestations sportives, culturelles, ou autres ... Chaque association a le loisir d'actualiser sa page, c'est bien sûr la condition essentielle pour que cet agenda puisse fonctionner.

► Nouvelles Associations Vallonnaises :

En 2016 nous enregistrons 2 nouvelles associations :

- Section Féminine de Football (Club Féminin)



- Académie A J L ARDECHE (section de sport de défenses)



► Un moment pour se rencontrer : le Forum des Associations



Le vendredi 23 septembre de 18h à 21h s'est tenu le Forum des Associations. Après avoir testé plusieurs formules les années précédentes, celle-ci s'est tenu dans la salle des fêtes de Vallon Pont d'Arc dans une très bonne ambiance chaleureuse. Quelques 90 personnes représentant 24 associations de Vallon, auxquelles se sont joints 4 de Lagorce, 1 de Salavas, et 1 de Ruoms ont permis des échanges avec quelques démonstrations sur scène. Un buffet dinatoire a clôturé cette belle soirée. Pour l'année prochaine, il faudra réfléchir avec les municipalités voisines à une organisation commune de plus grande ampleur.

Retour en images 2016



Ambassadeur de la République Slovaque



Après-midi de Noël



Astronaute J.L. Chrétien



Carnaval



Cérémonie commémorative



Distribution kit scolaire



Fête de la moto



Fête du sport



Fête de la musique



Foire d'automne



Marathon des Gorges



Inauguration du collège



L'Ardéchoise



Mécénat chirurgie cardiaque



Remise de dictionnaires



Secrétaire d'Etat à la biodiversité



Tour de France



Vice président de Région



Kid Raid 07

► Fêtes de la Science

Le samedi 1^{er} octobre s'est déroulée l'inauguration de l'exposition «SCIENCES ET TECHNIQUES DU CANOE KAYAK» mise en place par l'association Agenda 21, avec l'aide de l'Association Les Amis de l'Histoire de la Région de Vallon, Vallon Plein Air, le CREPS, et la Mairie de Vallon Pont d'Arc. Cette exposition a été présentée en Mairie du 1^{er} au 09 octobre 2016.



Elle a rendu hommage à François LECLER qui fut le créateur du fameux Canoë LECLER et directeur du CREPS de Vallon Pont d'Arc pendant des années.

Mercredi 5 octobre se sont déroulées 3 tables rondes articulées sur les thèmes :

- Historique de la construction, la révolution LECLER.
- Développement et recherche actuelles pour les embarcations de loisirs
- Développement et recherche pour la compétition.

Cela fût l'occasion de réunir tous les acteurs, actuels et anciens, pour témoigner de l'évolution du Canoë kayak en Sud Ardèche, et Vallon Pont d'Arc en particulier.

► La Caverne du Pont d'Arc

Ouverte depuis le 25 avril 2015, la Caverne du Pont d'Arc, s'impose comme le 1^{er} site touristique en Ardèche en recevant près de 600 000 visiteurs la première année.

Exposition temporaire à La Caverne du Pont d'Arc

La Caverne du Pont d'Arc présente depuis le 18 décembre 2016 sa première exposition temporaire intitulée «Origin», visible jusqu'au 30 juin 2017.

16 artistes, plasticiens, céramistes, verriers, photographe, peintres et sculpteurs, tous fascinés par les valeurs du temps, de la mémoire et de l'intemporalité du beau, évoquent la matière et leur rapport à l'origine.

Ainsi, «Origin» et la Caverne du Pont d'Arc, en confrontant l'art d'aujourd'hui à celui dit «de la préhistoire», communient-ils dans une même interrogation sur les sources de la créativité de l'homme et de sa conscience d'être.



Avec cette exposition, la Caverne du Pont d'Arc propose un parcours artistique complet. Depuis les premiers dessins du monde jusqu'à l'actuelle création des artistes de notre temps.

Cycle de conférences : de janvier à juin, la Caverne du Pont d'Arc propose un cycle de conférences lié à l'exposition.

Plusieurs thématiques seront abordées : l'influence des arts premiers sur les artistes, l'émergence du sens esthétique à la préhistoire, la définition de l'art. Pour tous publics.

► Plan de gestion du Comité du Bien UNESCO

Le Plan de gestion UNESCO 2012-2016, porté par le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC) en collaboration avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les socio professionnels, a permis de préciser les engagements que notre territoire devait prendre suite à la découverte de la Grotte Chauvet. Notamment pour mémoire :

- obtention de l'inscription de la grotte ornée du Pont d'Arc sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, dite «Grotte Chauvet» : le 22 juin 2014.
- réalisation d'une restitution de la grotte sur le territoire de la commune de Vallon Pont d'Arc : réplique inaugurée le 10 avril 2015 et qui recevra dès le mois de février 2017 son millionième visiteur.
- conservation de la grotte originale et recherches scientifiques.

Le nouveau plan de gestion, pour la période 2017-2021, permettra de poursuivre cette gestion de la démarche UNESCO, à savoir la conservation de la grotte originale, le développement de la recherche scientifique et sa valorisation auprès du grand public, le suivi de la Délégation de Service Public (DSP) de la caverne à l'entreprise Kléber-Rossillon et la poursuite de l'Opération Grand Site.

Il inclura également, suite à la décision du Comité de Bien UNESCO (instance qui réunit l'ensemble des partenaires de la démarche) du 2 décembre 2016, la création d'une structure pour lancer le projet IFREEMIS (Institut de Formation, de Recherches et d'Expertise sur le Milieu Souterrain, équivalent de l'IFREMER pour le milieu marin) ainsi que le lancement du «Cave Cube» à travers un éventuel partenariat public-privé. Le «Cave Cube» pourrait être une réplique entièrement numérique de la grotte originelle, qu'on pourrait ainsi visiter virtuellement en bénéficiant des toutes dernières technologies, partout dans le monde, afin de faire rayonner ce patrimoine ardéchois et attirer sur notre territoire de nouveaux visiteurs internationaux.

Pour mémoire, l'Agence Touristique Départementale estime que les 474 000 visiteurs de la Caverne en 2015 ont généré près d'1,5 millions de nuitées touristiques, et que l'on peut estimer à 53 millions d'€ la consommation des visiteurs touristiques de la Caverne sur le territoire ardéchois. Plus que jamais, la gestion de la démarche UNESCO est un enjeu territorial et économique majeur.



► La Bibliothèque

La bibliothèque de Vallon Pont d'Arc, c'est aujourd'hui près de 500 abonnés, soit l'équivalent de 18 000 prêts à l'année. Le fonds de la bibliothèque propose l'accès à 11 000 livres, 1 200 CD audio, 450 DVD et 27 titres de presse.

Depuis l'année dernière, la bibliothèque propose également à ses abonnés le prêt de livres numériques et la consultation de revues en ligne (plus de 400 titres disponibles). Les lecteurs équipés de liseuses ou de tablettes peuvent emprunter les livres directement depuis le site de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche (lecture.ardèche.fr). Ceux qui ne disposent pas de ce matériel peuvent emprunter une des 3 liseuses numériques mises à disposition à la bibliothèque.

De nombreuses animations sont aussi organisées à la bibliothèque pour les jeunes et les moins jeunes !

Les accueils de classes :

Tout au long de l'année, la bibliothèque reçoit les enfants des écoles de Vallon Pont d'Arc.

Lors de ces accueils, les bénévoles de la bibliothèque lisent des histoires aux enfants avant qu'ils ne choisissent un livre qu'ils pourront ensuite ramener chez eux (ou à l'école pour les plus petits). Les classes de maternelle viennent une fois tous les quinze jours et ceux du primaire peuvent venir toutes les semaines.

C'est ainsi sept heures par semaine réparties sur le mardi et le jeudi qui sont réservées pour l'accueil des scolaires.



Le mois du film documentaire :

La bibliothèque a participé en novembre 2016, au mois du film documentaire. A cette occasion nous avons reçu Sonia Ben Slama qui est venue présenter son film «Tout est écrit» devant un public nombreux.

Le mois du film documentaire est une manifestation nationale organisée par Image en bibliothèques. C'est l'occasion de découvrir et promouvoir le cinéma documentaire.

C'est dans ce cadre que la bibliothèque propose tous les ans de voir un film et de rencontrer son réalisateur.

Cette action est possible grâce au partenariat avec la BDP de l'Ardèche.



Jeux de société et ateliers :

Depuis le mois de septembre, la bibliothèque et l'association «Livres en scènes» proposent un mercredi par mois, après-midi jeux de société. Dès 14h30, les enfants sont accueillis et guidés vers les différents jeux par les bénévoles.

Et le soir à 20h30, c'est au tour des adultes de venir découvrir les joies du jeu.

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque et «livres en scènes» proposent également un après-midi autour d'un atelier de création pour les enfants.

Les prochains rendez-vous prévus : pour les jeux : les mercredis 15 mars, 19 avril pour les ateliers : le mercredi 26 avril atelier « Plouf!! »



La bibliothèque recherche des bénévoles. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, vous pouvez prendre contact directement avec la bibliothèque ou envoyer un message à : catherine.gardes@free.fr

MICHALON BÂTIMENT
166 rte de Paris - La Loubière
07150 - Vallon Pont d'Arc
Tél. 06 89 75 87 62
yannmichalon@orange.fr

Taille de pierre
Maçonnerie générale - Rénovation
Carrelage - Faïence

MENUISERIE LADET

BOIS - PVC - ALU

06 85 93 30 44

- Portes - Fenêtres - Portails
- Stores et moustiquaires
- Agencement - Cuisines intégrées
- Automatismes de portail - Contrôle d'accès
- Réparation volets roulants - Toutes marques
- Travaux d'accessibilités

RGE ECO artisan

► Les Finances communales ► Prix de l'eau

Au moment où nous publions ce document, nous n'avons pas encore la totalité des éléments pour vous donner le détail des comptes de 2016 et le budget prévisionnel pour 2017. Après le vote du budget, nous publierons donc un Vallon Info spécial finances communales. Dans cette attente, voici quelques éléments généraux d'information.

Contexte général :

Depuis 2014 nous devons faire face à une diminution drastique des dotations globales de fonctionnement versées par l'état (moins 20 %), comme l'ensemble des communes mais dans un contexte financier déjà très difficile à Vallon Pont d'Arc. Les ventes du camping municipal et du bâtiment de Ratière en 2014-2015 nous ont permis d'apporter une trésorerie suffisante pour supprimer le découvert existant et permettre une gestion au quotidien plus sereine.

Les engagements de 2016 :

Après une année 2015 où nous avons limité nos investissements au strict minimum, à savoir le renouvellement du matériel indispensable, les travaux d'entretien et de mise en état des biens de la Commune, nous avons pu en 2016 prévoir un budget beaucoup plus conséquent (5 700 000,00 €). Nous avons repris certains investissements que nous avions stoppés en 2014 comme le gymnase et les nouveaux locaux des Services Techniques et en avons programmés de nouveaux : amélioration des locaux de la cantine, panneaux d'information, vidéo surveillance.

A ce jour, tous ces travaux sont bien avancés ou terminés (voir pages Travaux), à l'exception du gymnase pour lequel nous n'avons pas obtenu de permis de construire.

Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement se maintient malgré la baisse des dotations de l'état. Nous avons sur notre commune un nombre important de nouvelles constructions qui nous procurent des recettes suffisantes pour équilibrer cette diminution.

Les taux d'imposition locaux (taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non-bâtie) n'ont pas augmenté en 2016.

Dépenses de fonctionnement :

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement reste au cœur de nos orientations. Depuis 2014, nous avons réussi à inverser la courbe de progression de nos dépenses puisqu'elles sont passées de 2 840 000,00 € en 2013 à 2 692 000,00 € en 2015.

Pour 2016, on devrait se situer au niveau de 2015 car des événements comme le contre la montre du Tour de France, l'étude complémentaire sur le PPRi, nous ont évidemment contraint à des dépenses exceptionnelles (environ 100 000,00 €).

La commune de Vallon Pont d'Arc a fait le choix d'une tarification saisonnière de l'eau en 2013, après avoir lancé durant l'année 2012 une procédure pour choisir l'entreprise de délégation de service public (DSP) qui a retenu Véolia.

Lors de la réunion publique du 13 octobre 2015 et dans le Vallon Magazine 3, nous avons montré que pour une famille avec une consommation de 120 m³, cette nouvelle tarification ne faisait pas varier le coût annuel. Par contre, pour les gros consommateurs comme les campings, le coût augmentait très significativement.

En mars 2013, 12 campings de la commune et 2 syndicats professionnels ont engagé un recours gracieux puis un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (76 au total). La municipalité n'avait alors pas discuté avec les campings, ni choisi d'avocat pour se défendre.

Leur principale revendication porte sur l'institution de tarifs saisonniers pour l'eau et pour l'assainissement, le tarif de la saison estivale étant supérieur à celui de la saison hivernale alors que leur activité professionnelle s'exerce essentiellement durant la période de tarification estivale. Ils invoquent donc une rupture d'égalité des usagers devant le service public.

Toutes les procédures ont été jugées le 22 septembre 2016 à Lyon. Le Tribunal Administratif a condamné la commune de Vallon Pont d'Arc à rompre ses deux contrats de DSP d'ici au 1^{er} mai 2017 avec son délégataire Véolia, mais a par contre confirmé les délibérations sur la part communale des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Le juge a été à l'encontre des conclusions du rapporteur public qui avait rejeté sur le fond l'ensemble des requêtes des campings et de leurs syndicats.

La commune de Vallon Pont d'Arc et Véolia ont fait appel des jugements et ont demandé un sursis à exécution auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon par l'intermédiaire de leurs avocats respectifs.

Pour le moment, nous ne connaissons pas l'incidence financière de ce contentieux sur le prix de l'eau, hors frais d'avocats qui s'élèvent déjà à 20 400,00 €. Nous vous tiendrons informé de la suite de la procédure dans les prochaines éditions municipales.



► Bâptêmes civils

13.02.2016..... Gladys DE COOPMAN
19.11.2016 Mona PARAVEL

► Naissance

17.02.2016..... Noah VICENTE VIEILLEDENT
17.03.2016..... Jade EYME
15.04.2016..... Mya PAUTRAT
17.04.2016..... Maïa CLERISSI BERNARD
18.05.2016..... Erwann DECIMA ROUSSEL
11.06.2016..... Alya NAJJAR
10.07.2016..... Mathilde BOUQUET
14.07.2016..... Jules RICHARD
23.07.2016..... Méen CHABALIER TROPINI
05.08.2016..... Elouane WADEL
10.08.2016..... Walid AMRAOUI
15.08.2016..... Mathis PICHEREAU
31.08.2016..... Lénie VALLIER
07.09.2016..... Ghofran EL BOUROUTI
07.09.2016..... Inaya GEOFFRAY
18.09.2016..... Gabin PESCHIER
26.09.2016..... Noémie DUPUIS
04.10.2016..... Louka LELARGE
31.10.2016..... Téa PRECOURT ROSSO

► Mariages

27.02.2016..... Jean-Christophe CHAPELOT et Marloes GEERDINK
07.05.2016..... Daniel DONZEL et Nawal GOUMRI
13.05.2016..... Frédéric TICHTINSKY et Saoussan KHATTAB
16.07.2016..... Matthieu DELATTRE et Camille PACQUET
13.08.2016..... Fabien MEURISSE et Gaëlle DANIS
01.10.2016..... Abd-El-Aziz ZAÏOUT et Magali RICAUD

► Décès

13.01.2016..... KONTOUKAS Michel
12.01.2016..... ELDIN Guy
12.01.2016..... BOIS René
01.01.2016..... SIDOBRE Bernadette épouse DUMAS
21.01.2016..... VIALLE Geneviève épouse ZILBERMANN
17.02.2016..... MASMEJEAN André
19.02.2016..... CHAPELLE René
05.03.2016..... ROSTAN Christian
18.03.2016..... BLAVIGNAC Marcel
27.03.2016..... FRAY Marie Divorcée TERME
28.03.2016..... THOMAS Michel
30.03.2016..... CHABRIER Marthe Vve GUIGON
05.04.2016..... PASCAL Bernadette
10.04.2016..... LACROZE Marius, Emilien
08.04.2016..... GINOZIER Roger
16.04.2016..... JULLEMIER Jacqueline Vve ALMERAS
18.04.2016..... VAN HOVE Jean-Paul
12.05.2016..... DEROCLES Léone Vve LACROZE
21.05.2016..... ROGER Gabriel
19.05.2016..... PELLICCIA Antonio
27.05.2016..... OZIL Guy
06.06.2016..... TEYSSIER Maurice
09.06.2016..... ACCABAT Pierre
28.06.2016..... GUILLET Bernard
13.10.2016..... RAMIREZ Jean-Luc
19.10.2016..... PARSY Pierrette Divorcée SOULIER
29.10.2016..... COMBETTE-PRADIER Sylvain
13.11.2016..... BERNERON Suzanne
23.11.2016..... MONFLIER Suzanne Vve FRANCART
24.11.2016..... MAURIN Ghislaine épouse MARTIN
26.11.2016..... SPENEL Paul

EN VRAI, GROUPAMA EST TOUJOURS PROCHE DE VOUS.

Agence de Ruoms
ZA de L'Arzallier
Tél. 04 75 93 98 02

Groupama Méditerranée, Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP10359 - Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS
Aix-en-Provence - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code
des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue
Tailbout - 75009 Paris. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien
Chausaud, Novembre 2016.

la vraie vie s'assure ici

AMÉNAGER JARDINER DÉCORER BRICOLER

Les **Ruoms** Briconautes

Z.A. de L'Arzallier • 07120 Ruoms
Tél. 04 75 89 97 97 • Fax : 04 75 89 97 98

Horaire d'ouverture
Lundi au samedi
8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h00

SAS au capital de 150 000 € • RCS 389 294 449 • SIREN 8 389 294 449
SIRET 8 389 294 449 00029 • TVA : FR 77 389 294 449 • APE 4753 Z

ALCHIMIA
BIÈRES ARTISANALES

Vente aux particuliers & Professionnels

Vous désirez distribuer nos bières artisanales ?
Tél. 07 82 08 77 23 - contact@bieres-alchimia.fr

